

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

MAINTIEN DES COMMUNES ASSOCIÉES EN CAS DE COMMUNE NOUVELLE - (N° 3560)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL9

présenté par
Mme Pires Beaune, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer à la référence :

« à la première phrase du »,

le mot : « au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.